



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'une filière silphie perfoliée en Alsace

Question écrite n° 17192

Texte de la question

M. Vincent Thiébaut interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la mise en place d'une filière silphie perfoliée en Alsace. La sylphie est une plante vivace appartenant à la famille des composées perfoliées qui possède plusieurs avantages environnementaux (absence de phytosanitaires après la première année, fertilisation modérée, couverture des sols en hiver et floraison importante d'avril à août) ainsi que des intérêts économiques importants (biomasse importante, fertilisation modérée, pouvoir méthanogène satisfaisant). Face à ces avantages, la question de la mise en place d'une filière silphie perfoliée comme une solution innovante et pérenne pour l'amélioration de la ressource en eau en même temps que le développement de la méthanisation en Alsace se pose. Ainsi, si la culture de cette plante à échelle significative remplit bien les conditions écologiques et économiques nécessaires, il lui demande si l'on peut envisager une expérimentation à plus grande échelle en Alsace au vu de la culture à grande échelle de cette plante aujourd'hui déjà en Allemagne.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Thiébaut](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17192

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1790

Question retirée le : 5 mars 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)